

# Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

## Synthèse des résultats de l'enquête flash – novembre 2020

La huitième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 octobre et le 13 novembre 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en octobre.

- En octobre, mois marqué par la mise en place d'un couvre-feu dans certains départements et à la toute fin duquel le reconfinement a débuté, l'activité se dégrade de nouveau : 32 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué, dont 6 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié. Les secteurs les plus touchés par des arrêts ou des baisses d'activité sont toujours l'hébergement restauration, les transports et les « autres activités de service » qui comprend les arts, spectacles et activités récréatives.
- Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font toujours majoritairement face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (67 %, après 80 % en septembre), plutôt que le manque de personnel pouvant travailler (7 %, comme en septembre) ou les difficultés d'approvisionnement (3 % après 4 % en septembre). Cependant, la baisse d'activité pour cause de fermetures administratives est en très forte hausse ce mois-ci (23 % après 9 % en septembre), notamment dans l'hébergement restauration (58 % après 25 %) et les « autres activités de service » (67 % après 27 %).
- Au 31 octobre, deuxième jour du reconfinement, les difficultés liées aux fermetures administratives progressent fortement (13 % après 3 % fin septembre) mais sont plus faibles que lors du premier confinement (24 % fin mars et fin avril). Les principales difficultés rencontrées par les entreprises relèvent du manque de débouchés (26 %, comme fin septembre) et de la gestion des questions sanitaires (25 % après 31 %). Les difficultés financières restent également importantes (21 %, comme fin septembre). À l'inverse, près d'un quart des salariés (24 %, comme fin septembre) travaillent dans des entreprises qui ne rencontrent pas de difficultés particulières fin octobre, principalement dans les petites entreprises (29 %).
- Les réductions d'effectifs se stabilisent fin octobre : 16 % des salariés travaillent dans des entreprises qui ont diminué leurs effectifs du fait de la crise sanitaire (comme en septembre). À l'inverse, la part des entreprises qui ont augmenté leurs effectifs est en légère baisse en octobre (6 % après 7 % fin septembre), principalement dans les petites entreprises (5 % après 9 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés). Les réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (57 %, après 55 % fin septembre) et par les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, et en baisse après un léger rebond en septembre (50 % après 53 % fin septembre). Les ruptures conventionnelles poursuivent leur nette augmentation amorcée en mai et représentent près d'un quart des réductions d'effectifs fin octobre (24 %).

- *Au cours de la semaine du 26 octobre, malgré les congés et le reconfinement vendredi 30, la présence des salariés sur site reste majoritaire (64 % en moyenne un jour donné au cours de la semaine, après 70 % fin septembre). La part de salariés en télétravail progresse de 3 points (15 % après 12 %), et celle des salariés en congés de 2 points (10 % après 8 %).*
- *Au cours du mois d'octobre, 19 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail. Parmi eux, 41 % l'ont été au moins trois jours par semaine (soit 8 % de l'ensemble des salariés), 33 % deux jours par semaine (6 % des salariés), 17 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 9 % quelques jours dans le mois (soit 2 % des salariés). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille d'entreprise et est particulièrement élevée dans l'information communication et dans les activités financières et d'assurance.*
- *Le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel se stabilise, elles représentent un peu plus qu'un quart des salariés en octobre (26 % après 25 % en septembre). Le recours au chômage partiel pour cause de fermetures obligatoires progresse nettement avec le durcissement des mesures sanitaires (20 % après 8 % en septembre), notamment dans les « autres activités de services » (54 % après 30 %) et l'hébergement et restauration (54 % après 25 % en septembre).*
- *En octobre 2020, 1,6 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit un peu moins de 10 % des salariés du privé), après 1,3 million (révisé) en septembre et août. Cette hausse en octobre est portée par les secteurs de l'hébergement-restauration (+0,2 million), du commerce (+0,1 million) et des « autres activités de services » (+0,1 million), qui ont été particulièrement affectés par les mesures de restrictions survenues en octobre dans le cadre de la crise sanitaire (couvre-feu dans certaines zones à partir du 17 octobre, puis fermeture administrative à partir du 30 octobre).*
- *Le recours à la formation diminue pour les salariés en chômage partiel (15 % après 21 % en septembre), notamment via une subvention du FNE-Formation (7 % après 11 %). Enfin, 4 % des salariés se trouvent dans une entreprise où un accord sur l'activité partielle de longue durée est en vigueur à la date du 31 octobre (après 3 % fin septembre), et 8 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues (après 7 %).*
- *Les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place pour les entreprises sont la réorganisation des locaux et l'augmentation de la fréquence de nettoyage (respectivement 46 % et 51 % des entreprises qui ont mis ces mesures en place l'ont fait avec difficultés, après 49 % et 53 % fin septembre). L'augmentation de la fréquence de nettoyage est par ailleurs la mesure qui est surmontée le plus souvent à coût élevé (16 %, après 20 % fin septembre), devant l'obligation de port du masque (11 %, après 14 % fin septembre). Les très grandes entreprises font plus souvent face à des difficultés pour mettre en place ou faire respecter les mesures sanitaires que les petites.*
- *L'effet des mesures de protection sanitaires ainsi que d'adaptation de l'organisation du travail sur la productivité ou les coûts est stable par rapport au mois précédent : 46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts, après 44 % début octobre.*
- *Début novembre, la part des entreprises dont l'activité est déjà revenue à la normale baisse, à 26 % de l'emploi salarié total (après 30 % début octobre), après une période de hausse continue depuis le mois de juillet. À l'inverse, l'incertitude est en hausse : les entreprises qui ne savent pas dater le retour à la normale représentent 35 % des salariés (après 31 % début octobre). Les principales difficultés que les entreprises voient poindre restent le manque de*

débouchés (en légère hausse : 38 % après 35 % début octobre), l'organisation de l'activité de manière à respecter les gestes barrières (en légère baisse : 18 % début novembre après 20 % début octobre) et la disponibilité limitée de certains salariés (en baisse également : 17 % début novembre après 20 % début octobre).

- Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée), les entreprises indiquent une intention de recours légèrement en hausse par rapport à octobre, pour les quatre mesures indiquées. Comme le mois dernier, l'intention de recours à ces mesures est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : début novembre, 48 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 43 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune (respectivement 46 % et 40 % début octobre).

## **En octobre, en lien avec le couvre-feu et le reconfinement, l'activité se dégrade de nouveau**

En octobre, mois marqué par la mise en place d'un couvre-feu dans certains départements et à la toute fin duquel le reconfinement a débuté, l'activité se dégrade de nouveau : 32 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué (après 30 % en septembre, 32 % en août, 36 % en juillet et 51 % en juin), dont 6 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 6 % en septembre, 7 % en août, 9 % en juillet et 13 % en juin). La part de salariés qui sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu diminue en octobre reste stable (61 %, après 62 % en septembre, 60 % en août, 53 % en juillet et 37 % en juin). Enfin, la part de salariés des entreprises qui ont vu leur activité augmenter poursuit sa baisse amorcée en juin (6 %, après 8 % en septembre et en août, 11 % en juillet et 12 % en juin).

De même qu'entre mars et juin, les petites entreprises sont davantage concernées par des arrêts ou des baisses de l'activité de plus de moitié (Tableau 1). 9 % des salariés travaillant dans des entreprises de 10 à 19 salariés sont en octobre à l'arrêt ou en forte diminution d'activité (après 8 % en septembre, 9 % en août et en juillet et 17 % en juin), dont 2 % dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée (après 1 % en septembre). Cette proportion diminue à mesure que la taille de l'entreprise augmente, jusqu'à 5 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus (après 6 % en août et en septembre, 10 % en juillet et 13 % en juin).

Les très grandes entreprises sont néanmoins plus touchées par des baisses d'activité de moins de 50 % : 31 % des salariés travaillant dans les entreprises de 500 salariés ou plus sont concernés par des baisses de moins de moitié de l'activité, contre 22 % pour les salariés des entreprises de taille moyenne et 24 % pour les salariés des entreprises de 10 à 19 salariés. Par ailleurs, les entreprises de taille moyenne sont aussi celles qui rapportent le plus fréquemment une hausse de l'activité en octobre du fait de la crise sanitaire (8 % pour les entreprises de 100 à 249 salariés contre 7 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus et 5 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés).

## Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'octobre, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
<b>Ensemble</b>					
octobre	0,9	5,4	26,1	61,4	6,3
septembre	0,5	5,4	24,4	62,0	7,7
août	0,9	6,1	24,7	60,2	8,0
juillet	1,0	7,5	27,4	52,8	11,3
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
mars	19,0	30,0	31,9	14,9	4,2
<b>10 - 19 salariés</b>					
octobre	1,9	7,2	24,4	61,8	4,6
septembre	1,0	6,5	22,7	63,0	6,8
août	2,5	6,5	19,4	65,0	6,5
juillet	2,0	7,4	23,6	55,3	11,7
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
mars	38,9	24,8	21,4	12,0	2,9
<b>20 - 49 salariés</b>					
octobre	1,7	6,4	21,8	64,8	5,3
septembre	0,7	6,1	21,6	64,6	7,0
août	1,8	7,2	19,7	65,1	6,3
juillet	1,2	6,1	25,8	55,3	11,7
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
mars	29,3	30,2	23,1	12,6	4,7
<b>50 - 99 salariés</b>					
octobre	1,0	5,2	22,9	64,3	6,6
septembre	0,4	5,4	21,3	64,0	8,9
août	1,0	5,9	21,9	63,6	7,6
juillet	0,9	6,8	23,3	56,6	12,4
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
mars	21,1	27,5	25,6	19,1	6,7
<b>100 - 249 salariés</b>					
octobre	0,9	4,5	22,4	64,7	7,5
septembre	0,4	3,6	23,4	63,5	9,1
août	0,9	5,2	21,2	65,0	7,7
juillet	1,2	5,4	25,8	56,8	10,8
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
mars	17,3	30,5	30,7	16,0	5,5
<b>250 - 499 salariés</b>					
octobre	0,9	4,3	22,0	65,9	6,9
septembre	0,8	4,0	23,5	62,8	8,8
août	0,8	6,9	21,4	64,1	6,8
juillet	1,2	7,4	24,1	56,5	10,9
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
mars	15,4	29,7	34,2	16,4	4,4
<b>500 salariés ou +</b>					
octobre	0,2	5,1	31,4	56,9	6,5
septembre	0,4	5,9	27,2	59,5	7,1
août	0,2	5,8	30,8	53,5	9,6
juillet	0,5	9,0	31,4	48,1	11,0
juin	0,5	12,3	45,7	29,1	12,4
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8
mars	10,6	31,8	39,6	14,8	3,3

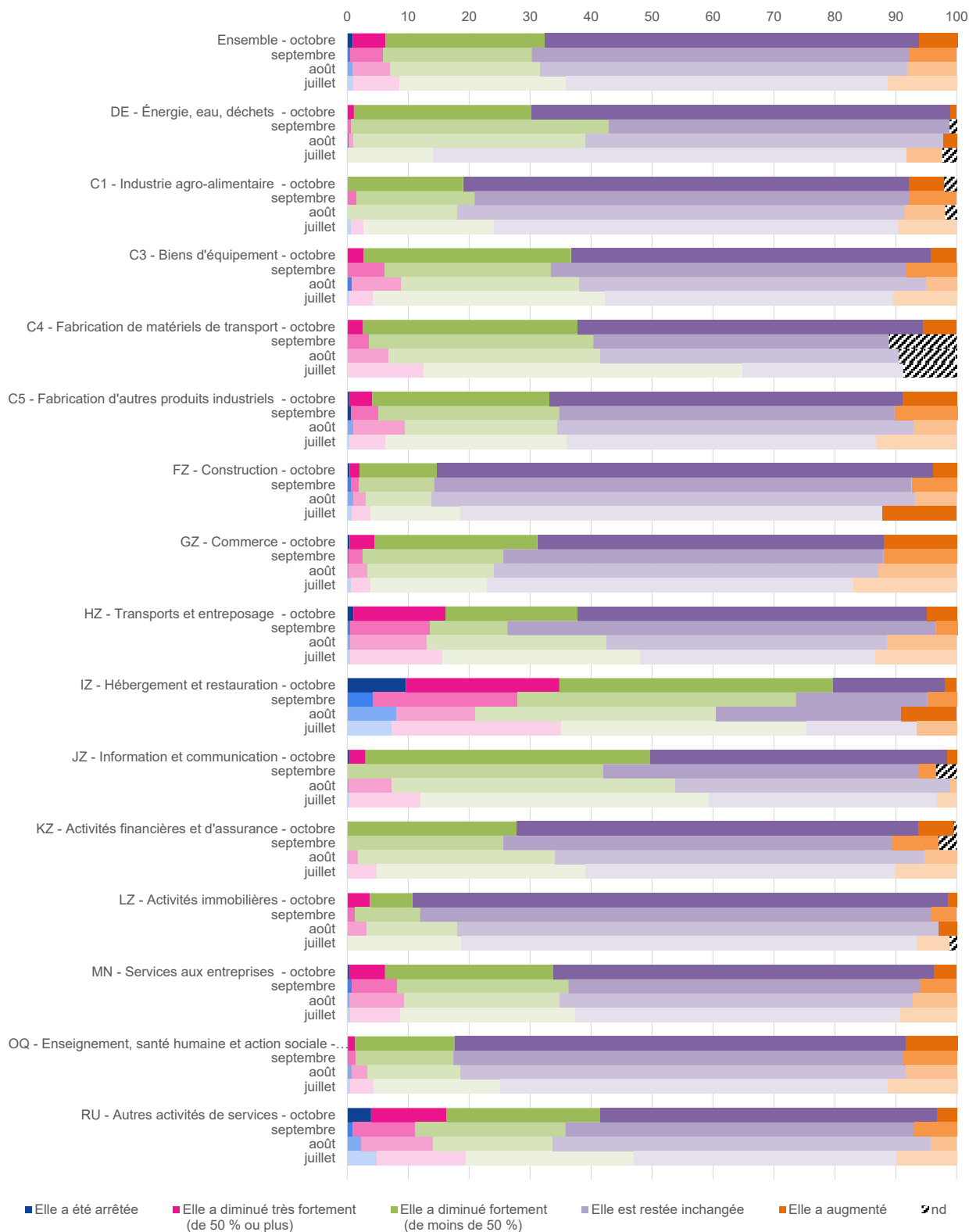
Note de lecture : au cours du mois d'octobre, 0,9 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'octobre, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois d'octobre, 9,6 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

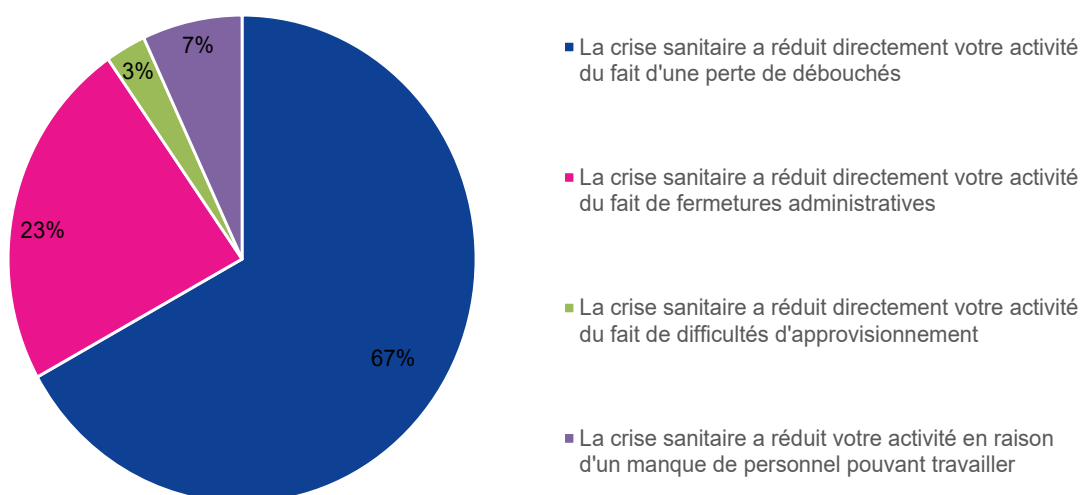
En octobre, c'est dans les secteurs qui demeuraient les plus touchés par des arrêts ou des baisses d'activité que la situation s'est le plus dégradée : l'hébergement restauration, les transports et les « autres activités de service » qui comprend les arts, spectacles et activités récréatives. Dans l'hébergement restauration, les arrêts ou baisses d'activités supérieures à 50 % progressent de 7 points et représentent 35 % de l'emploi salarié en octobre (après 28 % en septembre et 21 % en août). Au total, 80 % des salariés du secteur travaillent dans une entreprise dont l'activité a baissé en octobre (après 74 % en septembre et 61 % en août). Dans les « autres activités de service », les arrêts ou baisses d'activités supérieures à 50 % augmentent de 5 points et concernent 16 % de l'emploi salarié en octobre (après 11 % en septembre et 14 % en août), du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (33 %, après 24 % en septembre et 21 % en août). Au total, 42 % des salariés des « autres activités de services » travaillent dans une entreprise dont l'activité a baissé en octobre (après 36 % en septembre et 34 % en août). Enfin, dans le secteur des transports, 38 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est en baisse en octobre par rapport à ce qui était prévu (après 26 % en septembre et 43 % en août).

À l'inverse, le secteur qui accuse le moins de baisse d'activité par rapport à la normale est encore en octobre celui des activités immobilières : 89 % des entreprises déclarent que leur activité est restée inchangée ou qu'elle a augmenté au cours du mois d'octobre (après 88 % en septembre, 82 % en août et 80 % en juillet). L'activité a également bien repris dans le secteur de la construction (85 % d'activité inchangée ou augmentée, après 86 % en septembre et en août) et dans celui de l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (82 % après 83 % en septembre et 81 % en août).

La perte de débouchés reste, en octobre, la cause majoritaire de la réduction d'activité (67 %, après 80 % le mois précédent), mais la part de salariés qui travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué pour cause de fermetures administratives est en très forte hausse ce mois-ci (23 %, après 9 % en septembre). Le manque de personnel pouvant travailler (7 %, comme en septembre) ou les difficultés d'approvisionnement (3 % après 4 % en septembre) restent minoritaires (Graphique 2).

### Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 67 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué en octobre du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, novembre 2020.

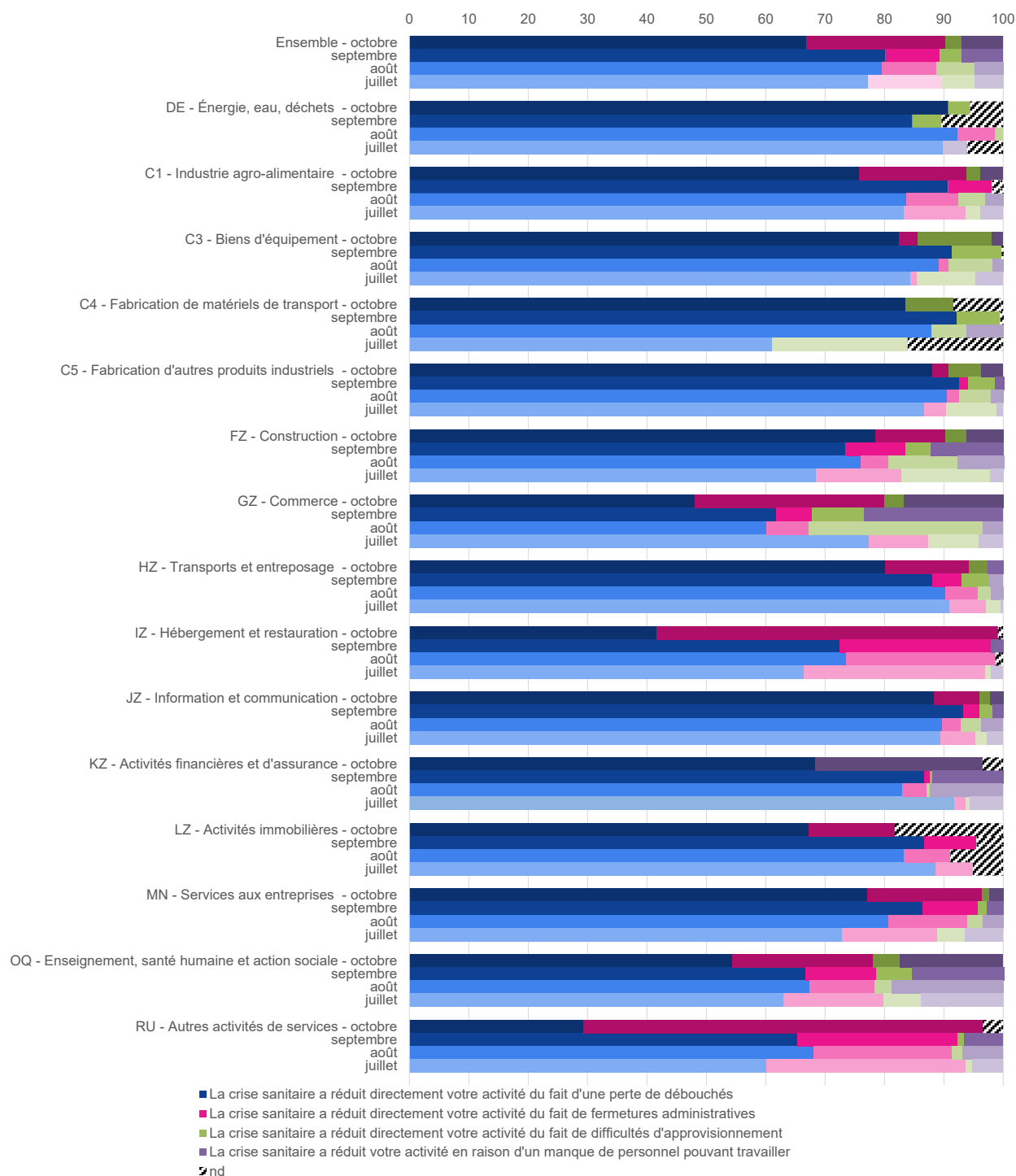
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le mois d'octobre est marqué par une très forte progression des pertes d'activité liées aux fermetures administratives. Elles concernent principalement l'hébergement restauration (58 % après 25 % en septembre) et les autres activités de services (67 % après 27 %, du fait principalement des arts et spectacles : 78 % après 40 % en septembre), seuls secteurs où la perte de débouchés n'est pas la cause principale. Elles sont également très importantes dans le commerce (32 % après 6 %) et l'enseignement privé action sociale (24 % après 12 % en septembre).

La baisse d'activité liée à une perte de débouchés demeure particulièrement élevée dans les secteurs de l'énergie (91 % après 85 % en septembre), de l'information communication (88 % après 93 %), de la fabrication d'autres produits industriels (88 % après 93 % en septembre), la fabrication de matériels de transports (84 % après 92 %) et des biens d'équipements (83 % après 91 % en septembre, Graphique 3). Elle baisse dans l'ensemble des secteurs exceptés l'énergie et la construction.

### Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 67 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise en octobre du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).



## Comme lors du premier confinement, les petites entreprises sont davantage touchées par les fermetures administratives

À la date du 31 octobre, deuxième jour du reconfinement, les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent du manque de débouchés (les entreprises qui en font état représentent 26 % de l'emploi salarié fin octobre, comme fin septembre) et de la gestion des questions sanitaires (25 % après 31 % en septembre). Ces dernières touchent significativement davantage les grandes entreprises : 32 % pour celles de 500 salariés ou plus, contre 15 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés (Tableau 2). Les difficultés financières représentent 21 % de l'emploi salarié (comme en septembre) et sont davantage citées par les entreprises de 500 salariés ou plus (26 % après 23 % en septembre). Les difficultés liées au manque de personnel pèsent pour 15 % de l'ensemble des salariés (comme en septembre) contre 7 % pour les difficultés d'approvisionnement (après 8 %).

En toute logique, les difficultés liées à des fermetures administratives progressent fortement par rapport au mois précédent et concernent 13 % des salariés au 31 octobre. Les entreprises rencontrant des difficultés liées aux fermetures administratives sont moins nombreuses que lors du premier confinement (24 % fin mars et fin avril). Enfin, près d'un quart des salariés sont employés dans des entreprises qui ne rencontrent aucune difficulté particulière fin octobre. Les petites entreprises sont plus nombreuses à indiquer ne rencontrer aucune difficulté particulière fin octobre (29 % des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés contre 20 % des entreprises de 500 salariés ou plus), mais elles sont davantage touchées par les fermetures administratives (19 % des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés contre 10 % des entreprises de 500 salariés ou plus).

**Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées, par taille d'entreprise (en % de salariés)**

Question : À la date du 31 octobre, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	Ensemble	10 - 19 salariés	20 - 49 salariés	50 - 99 salariés	100 - 249 salariés	250 - 499 salariés	500 et + salariés
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	25,0	15,4	19,0	22,1	21,8	24,2	32,1
Difficultés financières	21,2	19,4	18,1	17,8	17,2	18,2	25,9
Manque de débouchés	26,4	25,9	24,9	22,8	26,1	23,8	28,9
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	6,9	7,4	7,1	5,9	7,0	6,8	6,9
Fermeture administrative	12,9	19,3	16,8	13,4	11,6	10,7	10,4
Manque de personnel	14,9	10,0	14,6	20,4	17,1	17,0	13,7
Autre(s)	13,4	10,8	11,6	12,1	14,4	13,7	14,9
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	2,6	2,8	3,4	2,7	2,9	2,9	2,1
Aucune difficulté rencontrée	23,8	28,9	26,6	25,4	25,6	24,6	20,0

Note de lecture : au 31 octobre, 21,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, novembre 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Les difficultés rencontrées sont très différentes d'un secteur à l'autre

Au 31 octobre, les fermetures administratives, qui progressent fortement avec le reconfinement, concernent principalement l'hébergement restauration (61 % de l'emploi salarié, après 18 % fin septembre), les « autres activités de service » (35 % après 11 %, dont 56 % après 23 % dans les arts et spectacles) le commerce (21 % après 2 % fin septembre), et dans une moindre mesure les services aux entreprises (14 % après 6 %) et les activités immobilières (12 % après 0 % fin septembre).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires sont encore régulièrement citées dans la plupart des secteurs. Elles demeurent marquées dans le secteur de l'énergie (45 % après 40 % fin septembre), l'enseignement privé, de la santé privée et de l'action sociale (34 % après 38 %),

l'information et communication (33 % après 35 %) et les activités financières et d'assurance (31 % après 34 %).

La situation est plus hétérogène en ce qui concerne les difficultés financières. Alors qu'elles ne représentent fin septembre que 5 % de l'emploi salarié dans les activités financières et d'assurance (comme fin septembre), 10 % dans les activités immobilières (comme fin septembre) et 11 % dans l'industrie agro-alimentaire (après 10 %), elles sont très importantes dans l'hébergement restauration (52 % après 45 % fin septembre), l'énergie (35 % après 34 %), les transports (33 % après 23 %), la fabrication de matériels de transports (32 %, comme fin septembre), les biens d'équipements (29 % après 30 %) et l'information communication (26 % après 33 %).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont régulièrement citées dans l'information et communication (52 % après 46 %), l'hébergement restauration (45 %, comme fin septembre), la fabrication de matériels de transport (44 % après 47 %), les biens d'équipements (37 % après 41 %) et la fabrication d'autres produits industriels (35 % après 41 %). Elles demeurent à l'inverse peu présentes dans l'enseignement privé (12 % après 11 %) et les activités immobilières (8 % après 14 % fin septembre).

Les difficultés d'approvisionnement sont globalement très peu citées, mis à part dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (26 % fin octobre, après 25 % fin septembre), des biens d'équipement (16 % après 18 %), du commerce (11 % après 15 %) et de la fabrication d'autres produits industriels (11 % après 12 % fin septembre).

Enfin, le manque de personnel est particulièrement présent dans l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (38 % après 32 %) et l'industrie agro-alimentaire (21 % après 13 %), alors que la part de salariés travaillant dans une entreprise qui ne rencontre plus aucune difficulté varie entre 7 % dans l'hébergement restauration (après 10 % fin septembre) et 34 % dans les activités immobilières (après 37 %) et la construction (après 31 %).

## **Les réductions d'effectifs se stabilisent en octobre**

Les entreprises ayant diminué leurs effectifs représentent 16 % des salariés fin octobre, stable par rapport au mois précédent (16 % fin septembre<sup>1</sup> et 13 % fin août et fin juillet, Tableau 3). Elles sont en forte hausse dans la fabrication de matériels de transport (19 % après 11 % fin septembre) et en baisse significative dans les secteurs du commerce (12 % après 18 %) et des biens d'équipements (19 % après 22 % fin septembre).

La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs augmenter est en baisse fin octobre : elle est de 6 %, après 7 % fin septembre, 5 % fin août et 6 % fin juillet. Elle baisse dans la plupart des secteurs et est significative dans les petites entreprises : les entreprises qui ont augmenté leurs effectifs représentent 5 % des salariés fin octobre dans les entreprises de 10 à 19 salariés et de 20 à 49 salariés, contre respectivement 7 % et 9 % des salariés fin septembre. À l'inverse, les hausses d'effectifs sont stables en octobre dans les entreprises de 100 salariés ou plus. Au 31 octobre, le secteur le plus concerné par les augmentations d'effectifs est le secteur de l'enseignement privé, de la santé humaine privée et de l'action sociale (9 %, après 12 % fin septembre).

Enfin, la part de salariés travaillant dans des entreprises dont les effectifs sont restés constants augmente ce mois-ci, passant de 76 % fin septembre à 78 % fin octobre. La hausse est particulièrement forte dans les secteurs du commerce (81 % après 73 % fin août) et des biens d'équipements (78 % après 72 %).

---

<sup>1</sup> Chiffre du mois précédent légèrement révisé suite à la correction de la non-réponse d'une grande entreprise dans le secteur de l'information-communication.

**Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)**  
 Question : À la date du 31 octobre, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	31 oct	30 sept	31 août	31 juillet	30 juin	31 mai	30 avril	31 mars
<b>Ensemble</b>								
Vos effectifs ont diminué	15,6	16,4	13,2	13,2	13,5	14,2	13,1	11,1
Vos effectifs sont restés constants	78,3	76,3	81,7	81,1	78,9	81,5	82,5	85,5
Vos effectifs ont augmenté	6,1	7,3	5	5,8	7,7	4,3	4,4	3,4
<b>10 - 19 salariés</b>								
Vos effectifs ont diminué	13,2	14,3	12	11,9	10,6	11,8	8,8	10,5
Vos effectifs sont restés constants	82,3	78,8	83,5	82,9	85,6	85,6	88,7	88,1
Vos effectifs ont augmenté	4,5	6,9	4,4	5,2	3,9	2,7	2,5	1,4
<b>20 - 49 salariés</b>								
Vos effectifs ont diminué	13,5	14,6	13,7	12,9	13,3	11,1	11,2	10,8
Vos effectifs sont restés constants	81,4	76,8	81,8	81,3	80,8	84	84,5	87,1
Vos effectifs ont augmenté	5,1	8,6	4,5	5,8	5,8	4,9	4,3	2,1
<b>50 - 99 salariés</b>								
Vos effectifs ont diminué	13,9	14,3	14,9	13,3	13,5	13,4	11,2	10,1
Vos effectifs sont restés constants	79,4	76,8	78,8	78,7	79,4	79,8	81,8	84,6
Vos effectifs ont augmenté	6,7	8,9	6,3	8,0	7,1	6,8	7	5,2
<b>100 - 249 salariés</b>								
Vos effectifs ont diminué	14,8	15,2	13,7	14,3	13,6	14,6	12,8	11,7
Vos effectifs sont restés constants	77,6	76,5	80,3	79,1	78,6	80,3	82	83,8
Vos effectifs ont augmenté	7,7	8,3	6,0	6,7	7,7	5,1	5,2	4,5
<b>250 - 499 salariés</b>								
Vos effectifs ont diminué	14,9	15,3	15,5	13,7	14,1	16,9	15,5	13,9
Vos effectifs sont restés constants	78,3	77,5	78,0	79,5	78,5	78,8	79,5	83,3
Vos effectifs ont augmenté	6,8	7,1	6,5	6,8	7,5	4,3	5	2,9
<b>500 salariés ou +</b>								
Vos effectifs ont diminué	18,1	18,8	12,3	13,2	14,1	15,5	14,9	10,8
Vos effectifs sont restés constants	76,0	74,9	83,3	82,1	76,2	81,0	81,1	85,4
Vos effectifs ont augmenté	6,0	6,2	4,4	4,7	9,7	3,5	4	3,7

Note de lecture : au 31 octobre 2020, 15,6 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Les annulations ou reports d'embauches représentent la majorité des réductions d'effectifs

Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (57 % après 55 % fin septembre). Les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, sont en baisse depuis malgré un léger rebond en septembre (50 % après 53 % fin septembre). Enfin, la part des ruptures conventionnelles poursuit sa nette augmentation amorcée en mai (24 % fin octobre, après 22 % fin septembre, 21 % fin août, 17 % fin juillet, 10 % fin juin et 5 % fin mai).

Les grandes entreprises ont très largement eu recours à des annulations ou reports d'embauches prévues (67 %, après 66 % fin septembre) et à des non-renouvellements de CDD (65 % après 67 %) pour réduire leurs effectifs, alors que les petites entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise ont plutôt eu recours à l'annulation ou le report d'embauches prévues (48 % après 45 % fin septembre).

Les non-renouvellements de CDD ont été particulièrement mis en œuvre dans la fabrication de matériels de transports (77 % après 66 % fin septembre), le commerce (61 % après 63 %) et l'hébergement restauration, en forte hausse ce mois-ci (60 % après 44 %). L'annulation ou le report d'embauches prévues est très fréquent dans les activités financières et d'assurance (88 % après 78 %), les transports (81 % après 71 %) et la fabrication de matériels de transports (77 % après 61 %) et les licenciements de CDI dans l'énergie (50 % après 18 %). Enfin, les secteurs qui ont le plus recouru à des ruptures conventionnelles sont la construction (43 % après 42 %) et l'information communication (32 % après 27 %).

## **Le recours au chômage partiel se stabilise en octobre**

En octobre, le recours au chômage partiel se stabilise : 26 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 25 % en septembre, 31 % en août, 38 % en juillet et 58 % en juin (Graphique 4). Il est en nette hausse ce mois-ci dans les secteurs de l'hébergement restauration (+ 14 points) et des « autres activités de service » (+ 7 points), du fait notamment des arts et spectacles (+ 11 points). L'hébergement restauration est d'ailleurs le secteur ayant le plus eu recours au chômage partiel en octobre (les entreprises y ayant recours représentent 72 % des salariés du secteur). Dans une moindre mesure, le recours reste important dans les transports (40 %), les biens d'équipements et la fabrication de matériels de transport (39 % et 38 %).

Au sein des entreprises ayant eu recours à l'activité partielle au cours du mois d'octobre, un peu plus de quatre salariés sur dix travaillent dans une entreprise où au moins une personne est en activité partielle pour garde d'enfant ou fragilité/vulnérabilité (43 %, après 48 % en septembre). Ce motif reste particulièrement mis en avant dans l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (67 % après 68 %), les transports (65 %, comme en septembre) et le commerce (60 % après 68 %). À l'inverse, il est peu présent, et bien moins qu'en septembre, dans les autres activités de services (13 % après 26 % en septembre), l'hébergement restauration (15 % après 34 %) et l'information communication (16 % après 31 % en septembre).

## **Encadré 1 – 1,6 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d’octobre 2020, pour un total de 89 millions d’heures chômées, soit 0,6 million de salariés en EQTP**

Avant de pouvoir recourir au dispositif d’activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d’autorisation préalable (DAP) auprès de l’administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 22 novembre 2020, 5,9 millions de salariés étaient susceptibles d’être placés en activité partielle au mois d’octobre 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s’avérer *in fine* inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu’une partie du nombre de salariés autorisé par l’administration. En définitive, seules les demandes d’indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l’activité partielle. Au 22 novembre, les demandes d’indemnisation pour le mois d’octobre concernaient 0,6 million de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n’ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d’un délai d’un an pour faire leur demande d’indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en octobre, il est nécessaire d’anticiper les demandes d’indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 22 novembre sont complétées par les réponses des entreprises à l’enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d’estimer le non-recours effectif à l’activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP.

Il en ressort qu’en octobre 2020, 1,6 million<sup>2</sup> de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit un peu moins de 10 % des salariés du privé), après 1,3 million en septembre<sup>3</sup> et en août. Cette hausse sur un mois est portée par les secteurs de l’hébergement-restauration (+0,2 million), du commerce (+0,1 million) et des « autres activités de services » (+0,1 million), qui ont été particulièrement affectés par les mesures de restrictions survenues en octobre dans le cadre de la crise sanitaire (couvre-feu dans certaines zones à partir du 17 octobre, puis fermeture administrative à partir du 30 octobre).

Les trois secteurs ayant le plus grand nombre de salariés en activité partielle au mois d’octobre seraient l’hébergement-restauration (470 000 salariés ; graphique A), les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien), ainsi que le commerce (240 000 salariés chacun). Les secteurs ayant les plus forts taux de recours à l’activité partielle seraient l’hébergement-restauration, pour lesquels environ 45 % des salariés du secteur auraient été dans cette situation en octobre, suivi par les « autres activités de service » et la fabrication de matériel de transport (environ 20 % des salariés du secteur). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 40 % des effectifs en activité partielle (graphique B), contre 27 % en septembre ; celles de 250 salariés ou plus en représenteraient 31 %, contre 44 % en septembre.

En octobre 2020, le nombre d’heures chômées au titre de l’activité partielle s’établirait à 89 millions. Cela représenterait 57 heures (soit un peu plus d’une semaine et demie) par salarié en moyenne et équivaldrait donc à 0,6 million<sup>4</sup> de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 0,5 million en septembre et en août). Le montant d’allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l’État et l’Unédic s’élèverait en octobre à 1,0 milliard d’euros (après 0,9 milliard en septembre et 0,8 en août).

<sup>2</sup> Toutes les estimations issues de l’enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c’est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

<sup>3</sup> Par rapport à la précédente publication fin octobre, les estimations du nombre de salariés placés en activité partielle ont été révisées sur le passé, pour tenir compte des demandes d’indemnisation déposées dans l’intervalle (cf. tableau des révisions).

<sup>4</sup> En retenant que la durée d’un temps plein qui est de l’ordre de 152 heures par mois.

## Encadré 1 (suite)

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation. Le tableau ci-dessous indique les révisions apportées, par rapport à la précédente publication, aux principales séries estimées depuis mars 2020.

### Tableau récapitulatif

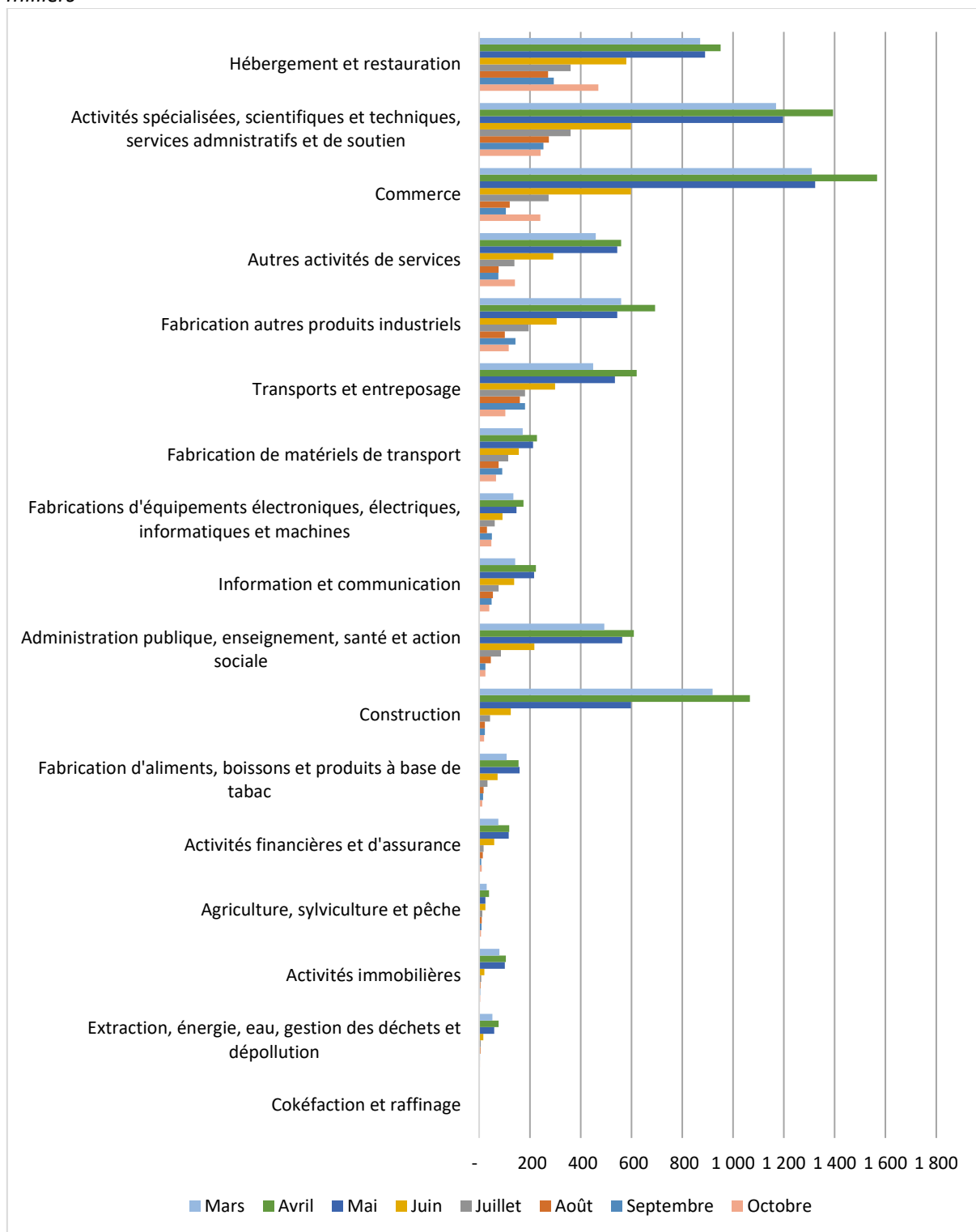
	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	7,0	8,6	7,2	3,6	2,0	1,3	1,3	1,6
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,2	5,5	2,9	1,5	0,8	0,5	0,5	0,6
Nombre d'heures (millions)	329	837	446	221	125	71	80	89
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,8	4,8	2,4	1,4	0,8	0,9	1,0

### Tableau des révisions

		mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 26 octobre	7,0	8,6	7,2	3,5	1,9	1,3	1,1
	Publication actuelle	7,0	8,6	7,2	3,6	2,0	1,3	1,3
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 26 octobre	2,2	5,5	2,9	1,4	0,8	0,5	0,5
	Publication actuelle	2,2	5,5	2,9	1,5	0,8	0,5	0,5
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 26 octobre	329	837	446	214	120	74	72
	Publication actuelle	329	837	446	221	125	71	80
Montant d'indemnisation (Md€)	Synthèse du 26 octobre	3,3	8,8	4,8	2,3	1,3	0,9	0,8
	Publication actuelle	3,3	8,8	4,8	2,4	1,4	0,8	0,9

## Graphique A : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle entre mars et octobre 2020, par secteur d'activité

En milliers



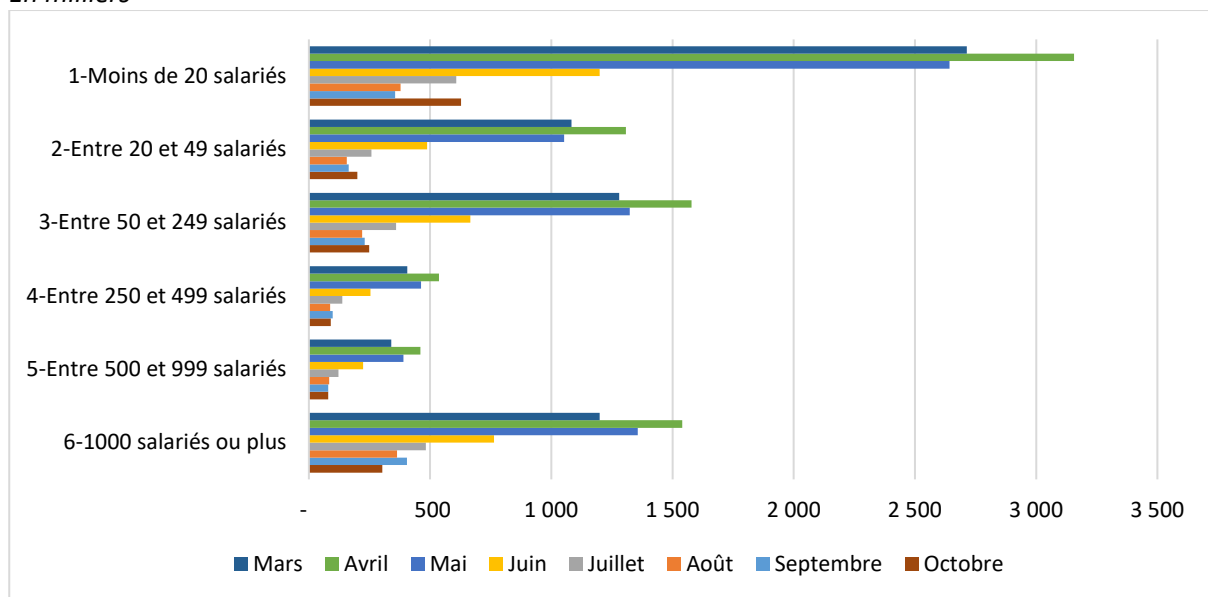
Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en octobre est estimé à 470 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

**Graphique B : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle entre mars et octobre 2020, par taille d'entreprise**

En milliers



Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en octobre 2020 pour les entreprises de moins de 20 salariés est estimé à 627 000.

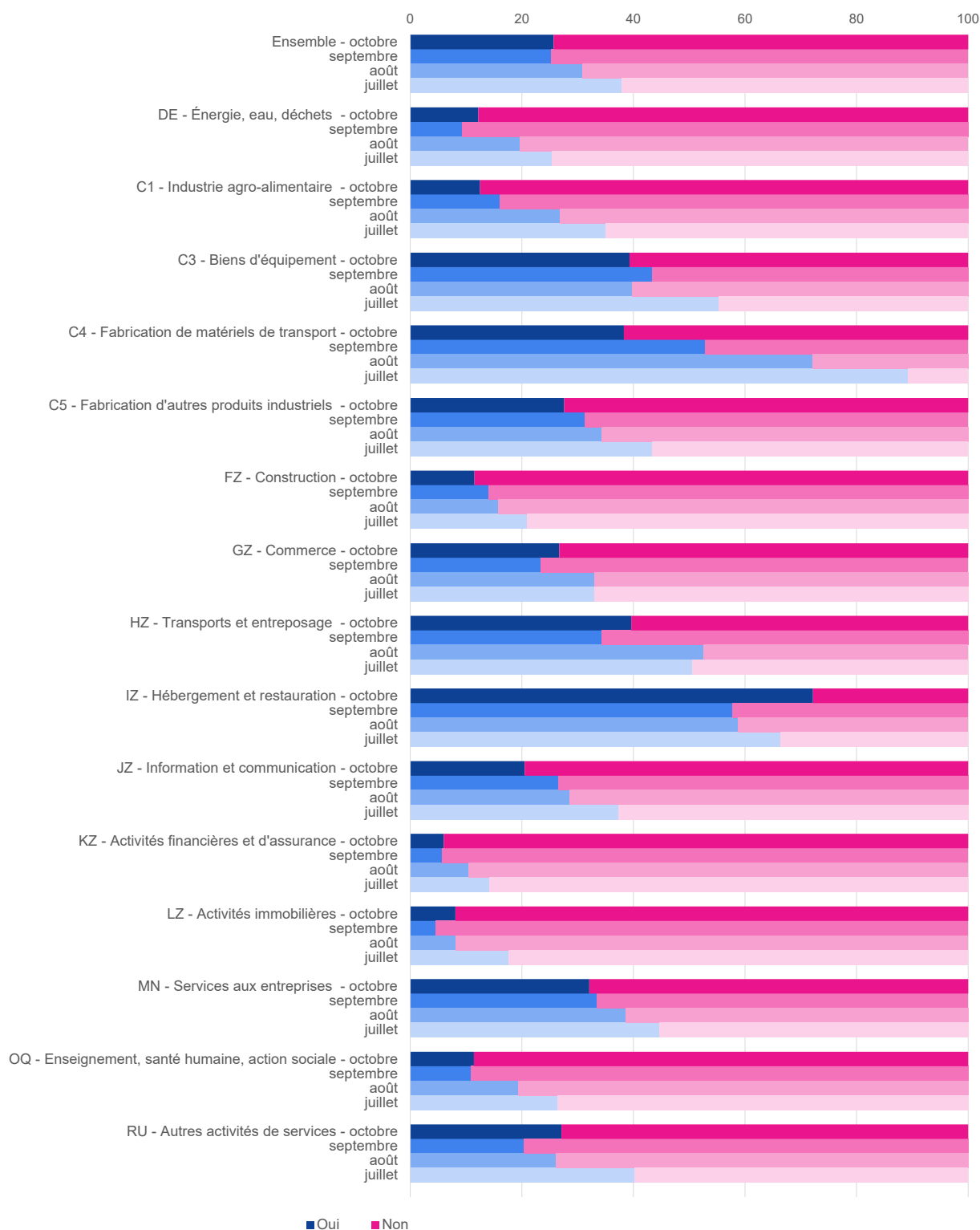
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.



### Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'octobre, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : en octobre, 26 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

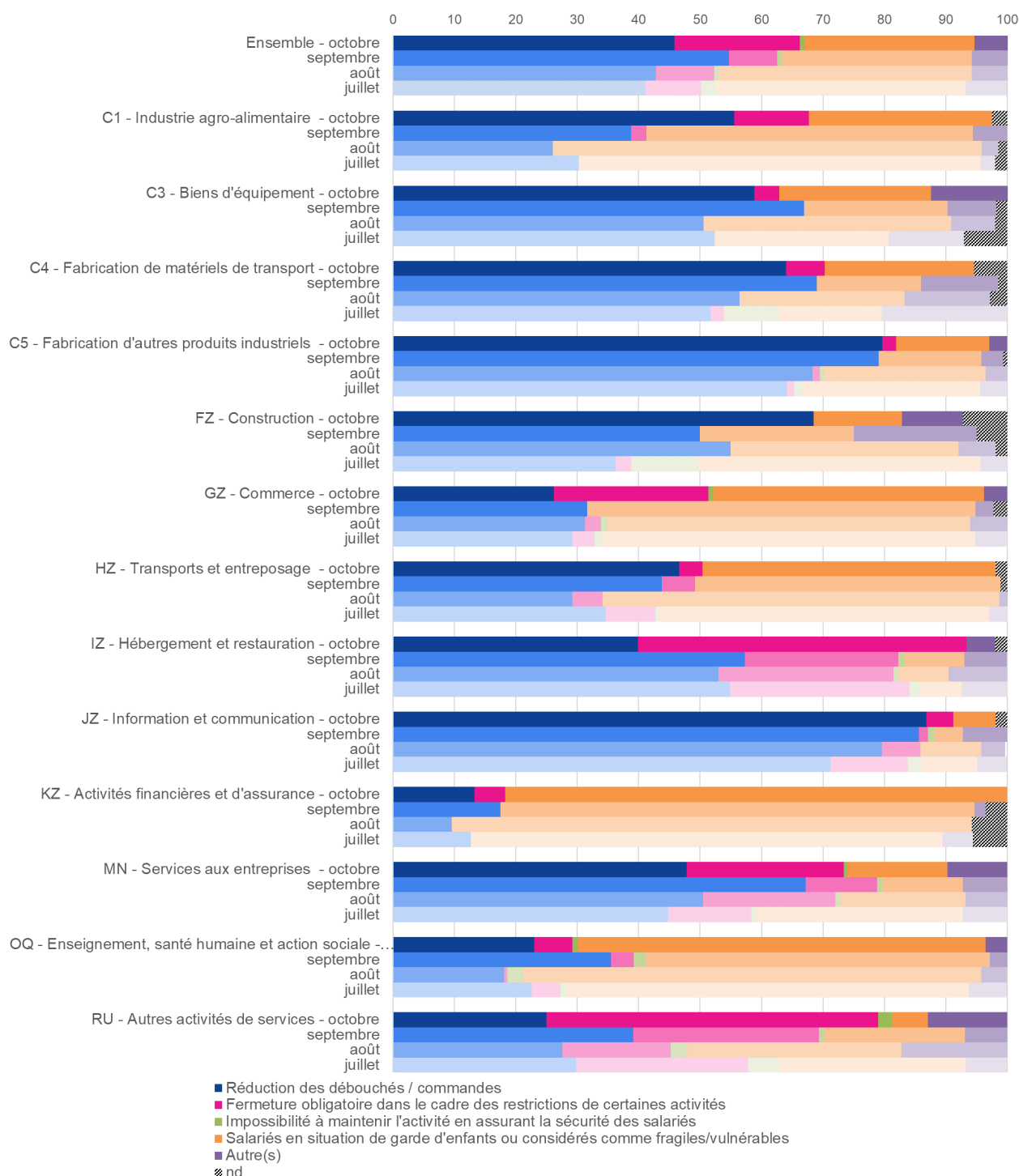
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Forte hausse du recours au chômage partiel pour cause de fermetures en octobre

### Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : 80 % des salariés des entreprises du secteur de la fabrication d'autres produits industriels ayant eu recours au chômage partiel travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel en octobre est la réduction de débouchés / commandes.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

En octobre, le chômage partiel pour cause de fermetures progresse nettement avec le durcissement des mesures sanitaires (20 % après 8 % en septembre). Le manque de débouchés/commandes reste la raison principale évoquée par les entreprises qui ont toujours recours au chômage partiel (46 % après 55 % en septembre et 43 % en août, Graphique 5). Le chômage partiel pour cause de garde d'enfants ou de vulnérabilité baisse encore un peu ce mois-ci (28 % après 31 % en septembre et 41 % en août).

Les motifs diffèrent en fonction de la taille de l'entreprise : les fermetures obligatoires sont principalement évoquées par les petites entreprises et diminuent à mesure que la taille d'entreprise augmente (40 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 15 % pour les entreprises de 250 salariés ou plus), alors que les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles ou vulnérables ne sont évoqués pratiquement que par les grandes entreprises (3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 40 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus). La réduction des débouchés et des commandes reste néanmoins la raison principale évoquée du recours au chômage partiel, quelle que soit la taille d'entreprise.

Le recours à l'activité partielle pour un motif de réduction des débouchés/commandes est particulièrement cité dans les secteurs de l'information communication (87 % après 86 % en septembre) et dans la fabrication d'autres produits industriels (80 % après 79 %). Le motif lié aux gardes d'enfants et personnes vulnérables demeure important dans l'enseignement privé, la santé privée et de l'action sociale (66 % après 56 % en septembre), les transports (48 % après 50 %) et le commerce (44 % après 63 %). C'est aussi la raison quasi exclusivement évoquée dans les activités financières et d'assurance (82 % après 77 %), mais ce chiffre est à relativiser car seulement 6 % des salariés de ce secteur travaillent dans une entreprise qui a recours au chômage partiel en octobre.

Enfin en octobre, les fermetures obligatoires dans le cadre des restrictions de certaines activités concernent principalement les « autres activités de services » (54 % après 30 % en septembre), l'hébergement et restauration (54 % après 25 %), et dans une moindre mesure le service aux entreprises (26 % après 12 %), et le commerce (25 % en octobre).

## **En octobre, baisse du recours à la formation pour les salariés en chômage partiel**

En octobre, 15 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel (après 21 % en septembre), dont 7 % dans le cadre d'une subvention FNE-Formation (après 11 % en septembre). En octobre, ce sont les entreprises de taille moyenne qui ont le plus eu recours à de la formation pour leurs salariés en chômage partiel (22 % pour les entreprises de 100 à 499 salariés contre 6 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés et 14 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus). Le secteur de la fabrication de matériel de transport demeure celui qui y recourt le plus (53 % après 57 % en septembre). À l'inverse, le recours à la formation est particulièrement faible dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (4 % après 6 %) et les transports (6 % après 8 %). La baisse du recours à la formation prévaut pour toutes les tailles d'entreprises, mais elle est particulièrement importante ce mois-ci dans les entreprises de 500 salariés ou plus (14 % après 21 % en septembre).

Le recours à la formation dans le cadre d'une subvention FNE-Formation en octobre est très fréquent dans les secteurs de la fabrication de matériels de transports (21 % après 19 % en septembre), des biens d'équipements (18 % après 22 %), de la fabrication d'autres produits industriels (15 % après 16 %) et dans l'information communication (14 % après 30 % en septembre).

## **À la date du 31 octobre, 4 % des salariés travaillent dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée est en vigueur**

Fin octobre, 4 % des salariés sont employés dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur (après 3 % fin septembre). Les secteurs ayant le plus eu recours à un accord sur l'APLD sont les biens d'équipements (11 % après 4 %), l'hébergement restauration (9 % après 5 %), la fabrication de matériels de transport (9 % après 8 %) et la fabrication d'autres produits industriels (8 % après 5 %).

En outre, 8 % des salariés travaillent dans une entreprise où il est prévu de recourir à l'APLD ou dans laquelle des négociations sont en cours (après 7 % fin septembre). C'est particulièrement le cas dans l'hébergement restauration (20 % après 14 %), la fabrication de matériels de transport (20 % après 29 %) et les transports et entreposage (17 % après 10 % fin septembre).

Enfin, il n'est pas prévu de recourir à l'APLD dans les activités financières et d'assurance (91 % après 85 % fin septembre) et l'énergie (85 % après 78 %). Au total, 70 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas prévu de recourir à l'APLD (après 71 % fin septembre).

## **Dernière semaine d'octobre, la présence sur site reste très importante malgré les congés et le reconfinement initié le vendredi 30**

Au cours de la semaine du 26 octobre, semaine de vacances scolaires marquée par le reconfinement du vendredi 30, la proportion de salariés travaillant sur site reste malgré tout très importante (64 %, après 70 % fin septembre, Graphique 6). En miroir, la part des salariés en télétravail (en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence<sup>5</sup>) progresse de 3 points pour représenter 15 % des salariés fin octobre (après 12 % fin septembre), et celle des salariés en congés progresse de 2 points (10 % après 8 %). La part de salariés en chômage partiel complet est toujours de 3 % (comme depuis fin août, après 4 % fin juillet et 7 % fin juin). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %), alors que la part de salariés en arrêt maladie se stabilise à 8 % (après 6 % entre juin et août).

Le télétravail est une pratique plus fréquente dans les grandes entreprises (21 % en moyenne un jour donné au cours de la semaine du 26 octobre dans les entreprises de 500 salariés ou plus, et 57 % de travailleurs sur site), alors que les travailleurs des petites entreprises sont très majoritairement sur site (8 % et 74 % respectivement de télétravailleurs et de travailleurs sur site dans les entreprises de 10 à 19 salariés). Le chômage partiel complet à l'inverse est plus fréquent dans les petites entreprises (5 % des salariés au cours de la dernière semaine d'octobre dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 3 % des salariés dans les entreprises de 500 salariés ou plus), alors que la part des salariés en congés croît comme le télétravail avec la taille de l'entreprise (7 % des salariés dans les plus petites entreprises fin octobre, contre 12 % dans les plus grandes d'entre elles).

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (52 % des salariés en moyenne un jour donné sur la semaine, après 46 % fin septembre), et dans les activités financières et d'assurance (34 % après 31 %), pour lequel il était déjà plus répandu avant la crise.

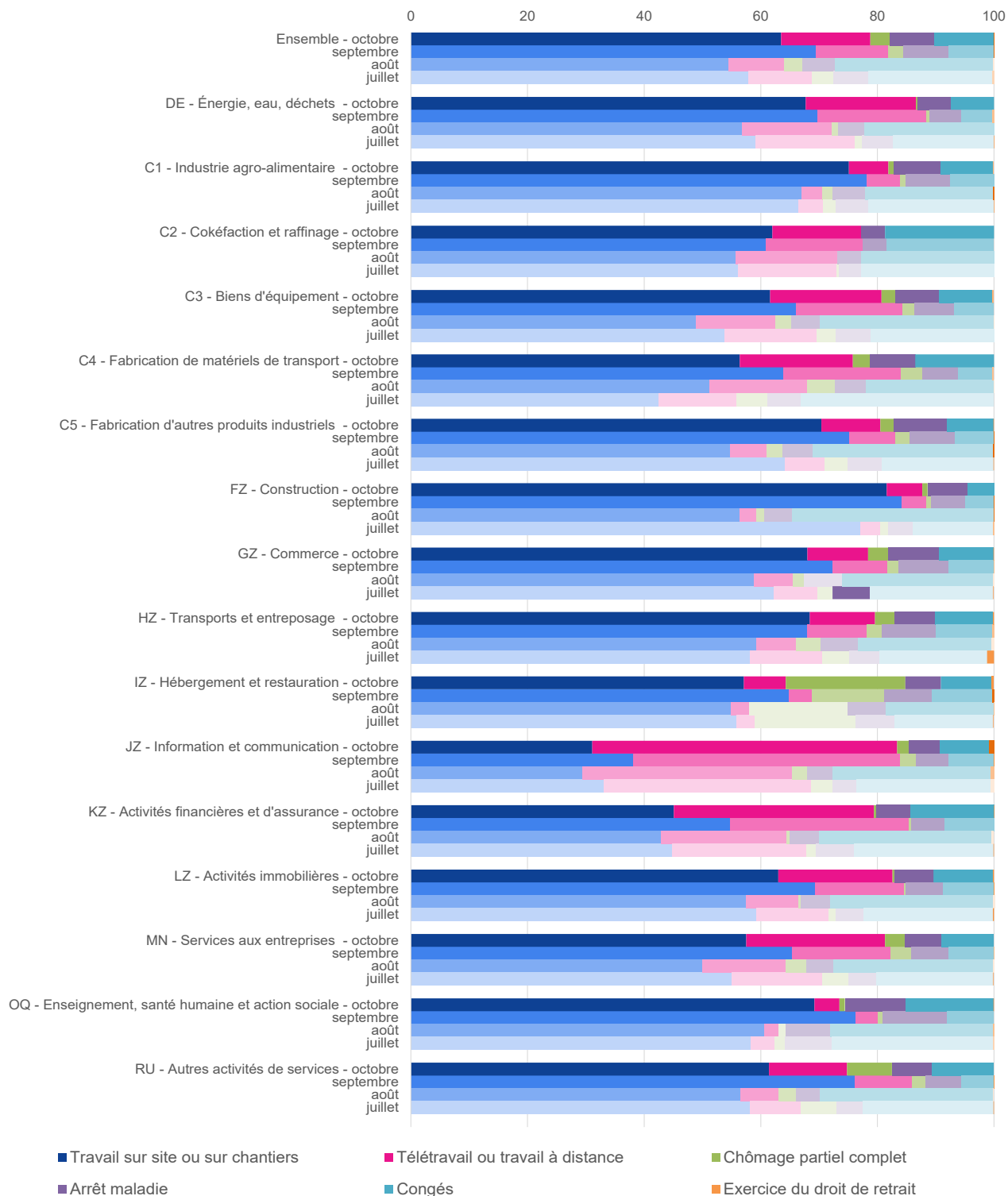
---

<sup>5</sup> Les entreprises indiquent ici la part de télétravailleurs en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence, sans précision sur le nombre de jours de télétravail par salarié chaque semaine. La part de salariés ayant été en télétravail au cours de la semaine est donc plus élevée dès lors que les salariés en télétravail ne l'ont pas été tous les jours de la semaine. Les résultats concernant la répartition des salariés selon leur usage plus ou moins intensif du télétravail sont présentés un peu plus bas dans cette publication.

Le chômage partiel complet est en forte progression dans l'hébergement restauration (21 % fin octobre après 12 % fin septembre) et dans les « autres activités de service » (8 % après 2 %). Il augmente aussi dans le secteur du commerce (4 % après 2 % fin septembre).

### Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 26 octobre (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 26 octobre, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture : au cours de la semaine du 26 octobre, 64 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

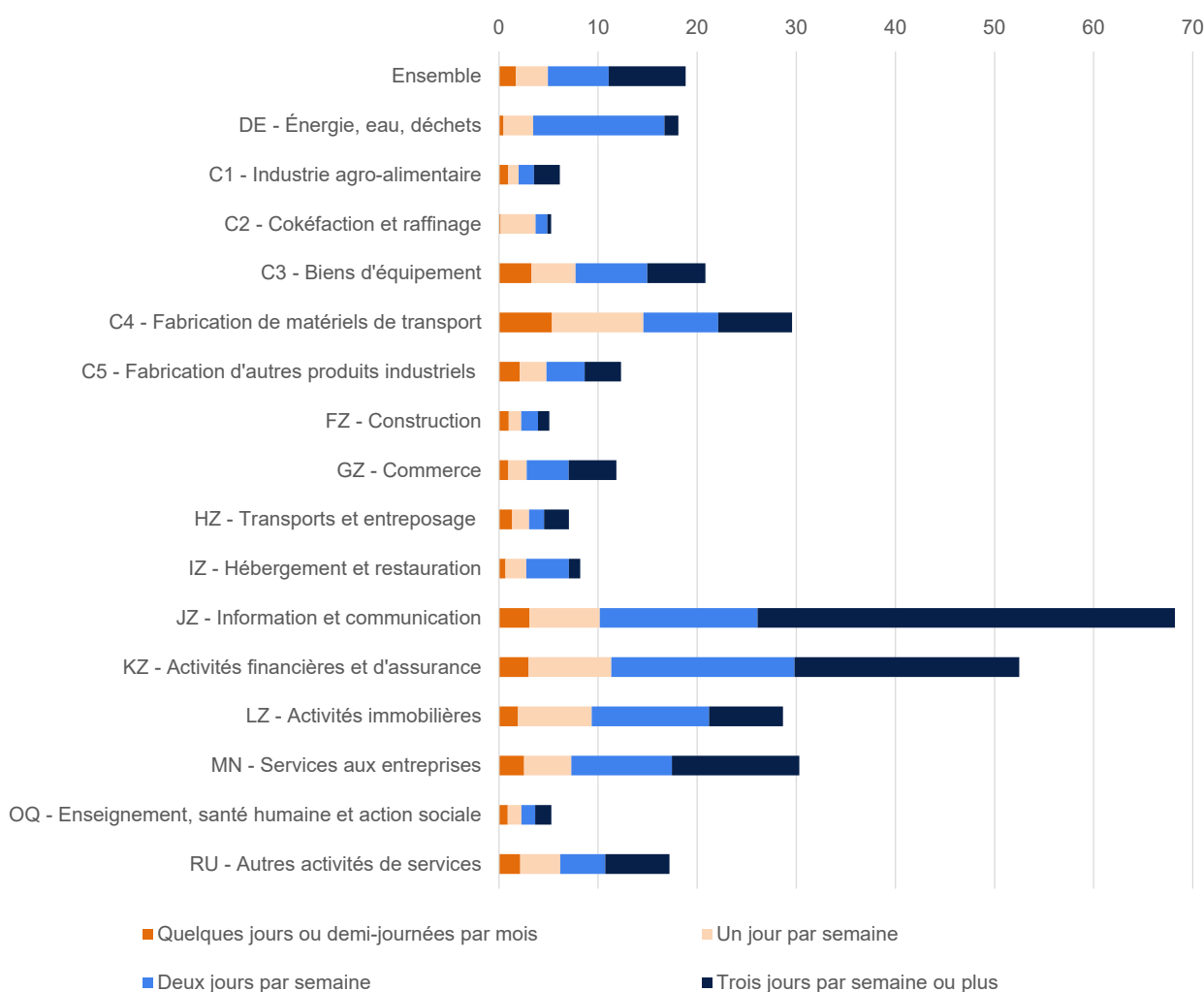
## 19 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail au cours du mois d'octobre, et 41 % d'entre eux au moins trois jours par semaine

Au cours du mois d'octobre, 19 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail, dont 41 % au moins trois jours par semaine (soit 8 % de l'ensemble des salariés), 33 % deux jours par semaine (6 % des salariés), 17 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 9 % seulement quelques jours dans le mois (2 % des salariés, Graphique 7).

La part de télétravailleurs croit fortement avec la taille de l'entreprise : 9 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail dans les entreprises de 10 à 19 salariés (dont la moitié au moins trois jours par semaine) contre 26 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus (dont quatre sur dix au moins trois jours par semaine). Alors que seulement 5 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail dans l'enseignement privé, la santé privé et l'action sociale, dans la cokéfaction et dans la construction, le recours au télétravail est beaucoup plus fréquent dans l'information communication (68 %) et dans les activités financières et d'assurance (53 %).

### Graphique 7 - Pourcentages de salariés en télétravail au cours du mois d'octobre, selon la fréquence et le secteur (en %)

Questions : Au cours du mois d'octobre, quelle était la proportion de vos salariés qui étaient au moins un jour en télétravail ? Et quelle était leur répartition entre les pratiques suivantes ?



Source : Dares, enquête Acemo Covid, novembre 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

L'usage plus ou moins intensif du télétravail est aussi très hétérogène d'un secteur à l'autre. Près d'un télétravailleur sur cinq ne l'est en fait que quelques jours dans le mois dans les secteurs de la construction (19 % des télétravailleurs, soit 1 % des salariés du secteur), des transports et entreposage (19 %, soit 1 % des salariés) et de la fabrication de matériels de transport (18 %, soit 5 % des salariés du secteur).

À l'inverse, de nombreux télétravailleurs le sont la majorité du temps (au moins trois jours par semaine) dans l'information communication (62 % des télétravailleurs, soit 42 % de l'ensemble des salariés du secteur), les activités financières et d'assurance (43 %, soit 23 % des salariés), l'industrie agro-alimentaire (43 %, soit 3 % des salariés), le service aux entreprises (43 %, soit 13 % des salariés) et le commerce (41 % des télétravailleurs, soit 5 % des salariés du secteur).

## **L'augmentation de la fréquence de nettoyage et la réorganisation des locaux restent les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place fin octobre**

Au 31 octobre, les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place pour les entreprises concernent la réorganisation des locaux et l'augmentation de la fréquence de nettoyage (pour respectivement 45 % et 51 % des salariés qui travaillent dans une entreprise qui a mis en place cette mesure, elle a été appliquée avec difficultés, après 49 % et 53 % fin septembre). L'augmentation de la fréquence de nettoyage est par ailleurs la mesure qui est surmontée le plus souvent à coût élevé (17 % des salariés fin octobre, après 20 % fin septembre), devant l'obligation de port du masque (11 % après 14 %).

Les plus grandes entreprises font plus souvent face à des difficultés pour mettre en place ou faire respecter les mesures sanitaires que les petites : par exemple, parmi les entreprises de 500 salariés ou plus qui ont augmenté la fréquence de nettoyage de leurs locaux, celles qui ont rencontré des difficultés pour le faire représentent 57 % de l'emploi salarié fin octobre (61 % fin septembre), contre seulement 42 % pour les petites entreprises de 10 à 19 salariés (44 % fin septembre).

Les secteurs sont différemment impactés en fonction des mesures. La réorganisation des locaux, l'obligation de port du masque, la limitation des présences et la restriction de la jauge d'accueil des clients ou usagers sur site engendrent des difficultés principalement dans les secteurs de l'hébergement restauration et de l'énergie.

La réorganisation des transports des équipes est difficile à mettre en place dans les secteurs de l'énergie (pour 49 % des salariés des entreprises concernées) et de la construction (41 %). L'adaptation des horaires ou des roulements est particulièrement difficile pour le secteur de l'hébergement restauration (51 %) et de l'énergie (45 %). Enfin, l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux pèse dans de nombreux secteurs dont l'énergie (75 %), l'hébergement-restauration (64 %), les transports et entreposage (61 %) et l'enseignement privé, santé privé et action sociale (57 %).

Le secteur qui rencontre le moins de difficultés dans l'application de ces différentes mesures sanitaires est celui des activités immobilières : pour chaque mesure hormis l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux, plus de la moitié des salariés travaille dans une entreprise qui ne rencontre aucune difficulté dans l'application de la mesure considérée (et 47 % pour l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux).

Dans certains cas, les mesures sont même impossibles à appliquer pour les entreprises : 9 % des salariés (après 7 % fin septembre) travaillent dans une entreprise dans laquelle la limitation des présences sur site est impossible à mettre en place, même à coût élevé, car non compatible avec l'activité.

## **La moitié des salariés travaille dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production**

46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part est stable dans le temps : elle s'établissait à 44 % en octobre et en septembre, à 43 % en août et à 45 % en juillet.

11 % des salariés sont dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 %. Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la fabrication de matériels de transport (26 % de l'emploi salarié, après 29 % en octobre) et de l'hébergement et restauration (23 % après 24 % en octobre).

36 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail ou augmenté les coûts, mais de moins de 10 % (après 34 % le mois précédent). C'est particulièrement le cas dans les secteurs de l'énergie (51 % après 41 % en octobre), de la fabrication de biens d'équipements (48 % après 42 % en octobre) et de l'industrie agro-alimentaire (44 % après 37 % en octobre).

La part de salariés travaillant dans une entreprise qui indique que les mesures n'ont pas d'effet sur la productivité horaire ou sur les coûts est stable par rapport au mois précédent (27 %, après 28 % en octobre), tout comme la part d'entreprises qui ne savent pas se prononcer sur cet effet (27 % après 28 % début octobre).

Deux tiers des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire augmentent les coûts. Cet impact est soit lié à une hausse à la fois des coûts directs et indirects (pour 32 % de ces salariés), soit à une hausse uniquement des coûts directs (pour 30 % de ces salariés). L'augmentation uniquement des coûts indirects est très minoritaire (5 %).

L'effet sur les seuls coûts directs impacte moins les très grandes entreprises (22 % contre 32 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés et 38 % pour les entreprises de 50 à 99 salariés). Les secteurs les plus impactés par une hausse des coûts directs uniquement sont ceux de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (39 %), ainsi que l'agro-alimentaire (35 %). Les secteurs les plus touchés par les seuls coûts indirects sont ceux de l'hébergement restauration (10 %) et des biens d'équipements (8 %). L'augmentation à la fois des coûts directs et indirects est plus sensible dans les secteurs de l'énergie (47 %), de la fabrication de matériel de transports (43 %) et de l'hébergement restauration (43 %).

La productivité est impactée dans moins d'entreprises : 45 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire diminuent la productivité horaire de ses salariés. Quand elle est impactée, c'est modérément, avec dans  $\frac{3}{4}$  des cas une diminution de la productivité du travail de moins de 10 %. Les secteurs où la productivité est la plus touchée par les mesures de protection sanitaire sont l'hébergement restauration (68 %, dont 27 % significativement), l'énergie (54 %, dont 27 % significativement) et la construction (56 %, dont 11 % significativement).



## **Au début du reconfinement, un salarié sur quatre travaille dans une entreprise dont l'activité mettrait plus de six mois à revenir à la normale**

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état au début du mois de novembre d'une forte incertitude et affichent une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 8). Les entreprises ayant été questionnées au cours des deux premières semaines du reconfinement, les perspectives se détériorent. Celles indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois diminuent et représentent 32 % de l'emploi salarié (après 38 % en octobre), alors que celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale sont plus nombreuses et représentent 33 % de l'emploi salarié début novembre (après 31 % en octobre).

En plein reconfinement, la part des entreprises dont l'activité est déjà revenue à la normale début novembre baisse de 4 points et s'établit à 26 % de l'emploi salarié total (après 30 % en octobre) ; cette baisse rompt avec la hausse continue du nombre d'entreprises qui déclaraient que l'activité était revenue à la normale depuis le mois de juillet. Les secteurs dans lesquels la baisse est la plus marquée en novembre relèvent de l'agroalimentaire (41 % de l'emploi, après 50 % début octobre), du commerce (27 % de l'emploi, après 36 % début octobre) et des autres activités de services, incluant notamment les arts et spectacles (21 % de l'emploi, après 30 % début octobre).

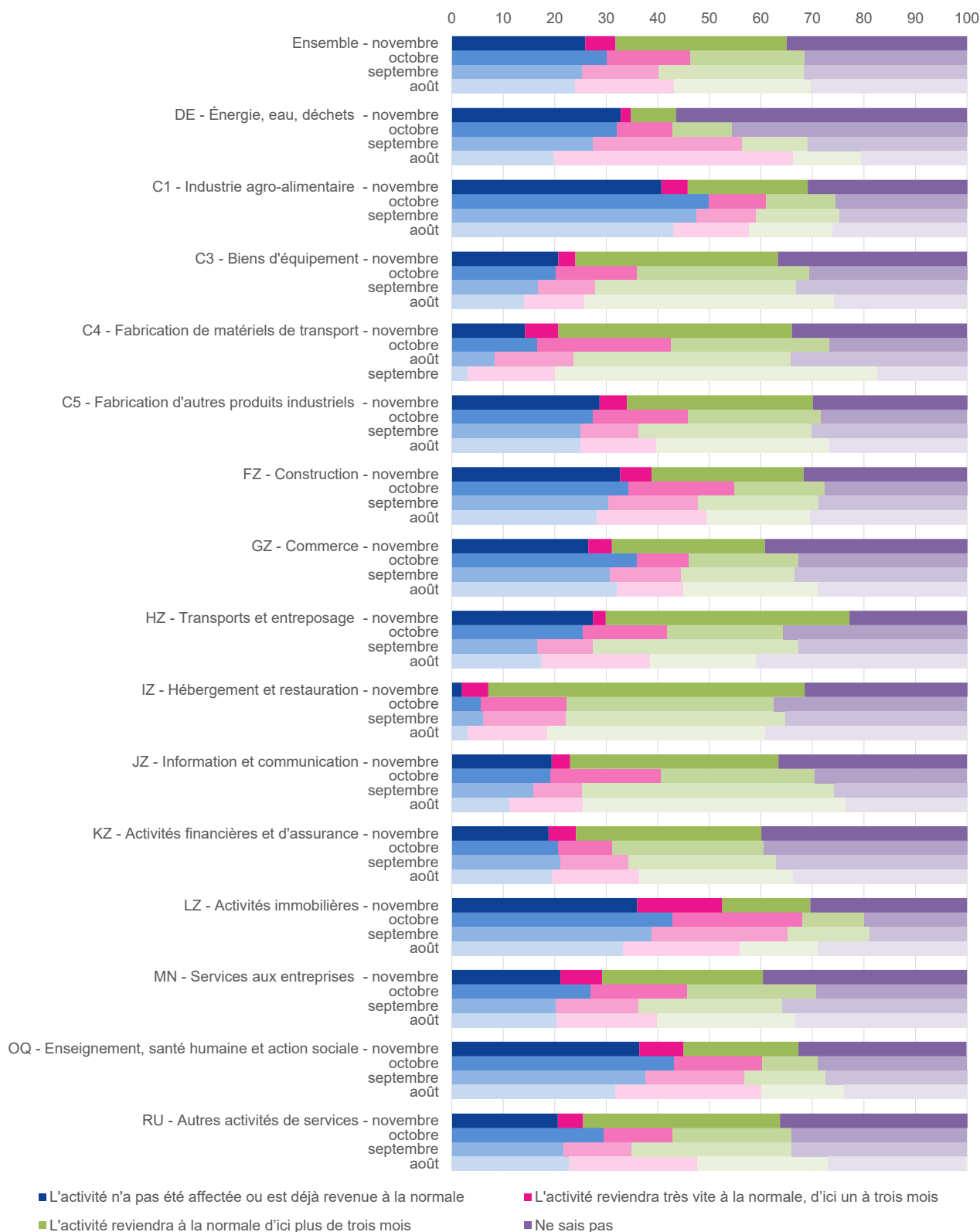
En novembre, les entreprises qui anticipent un délai de retour à la normale supérieur à six mois représentent 25 % de l'emploi salarié, après 22 % début octobre. Les salariés qui travaillent dans une entreprise dont l'activité mettrait entre six mois et un an pour revenir à la normale représentent 12 % de l'emploi salarié (après 10 % début octobre), les secteurs concernés étant principalement ceux de la fabrication de matériels de transport (en très forte hausse, 18 % après 4 % début octobre) et de l'information et la communication (en hausse également, 17 % après 11 %).

Enfin, début novembre, l'incertitude et la difficulté des entreprises à dater le retour à un niveau normal d'activité gagnent. Les entreprises qui ne savent pas du tout dater leur retour à la normale sont plus nombreuses et représentent 35 % de l'emploi salarié (après 31 % début octobre). Les secteurs qui sont plus fréquemment dans l'expectative sont ceux de l'énergie (57 % après 46 % début octobre) et des activités financières et d'assurance (40 %, comme en octobre). Par ailleurs, 13 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a été affectée durablement et qui anticipe que le retour à la normale mettra plus d'un an (stable par rapport au mois précédent). Ce sont notamment les secteurs de l'hébergement restauration et des transports qui seraient les plus affectés de manière durable par la crise sanitaire (respectivement 33 % et 31 % début novembre, après 26 % et 27 % début octobre).

La part des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité baisse de 5 points en novembre et s'établit à 23 % de l'emploi salarié (Graphique 9). Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviendraient d'un manque de débouchés (38 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises, après 35 % début octobre). Les secteurs majoritairement concernés relèvent de l'hébergement et restauration (60 % après 62 % début octobre) et de la fabrication de matériels de transport (en très forte hausse, 61 %, après 41 % début octobre). Les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés continuent de diminuer par rapport à août (17 %, après 20 % début octobre et 24 % début septembre). Enfin, les difficultés à organiser l'activité de manière à respecter les gestes barrières se stabilisent (18 %, après 20 % début octobre et après 28 % début septembre).

## Graphique 8 - Reprise de l'activité au début du reconfinement par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?



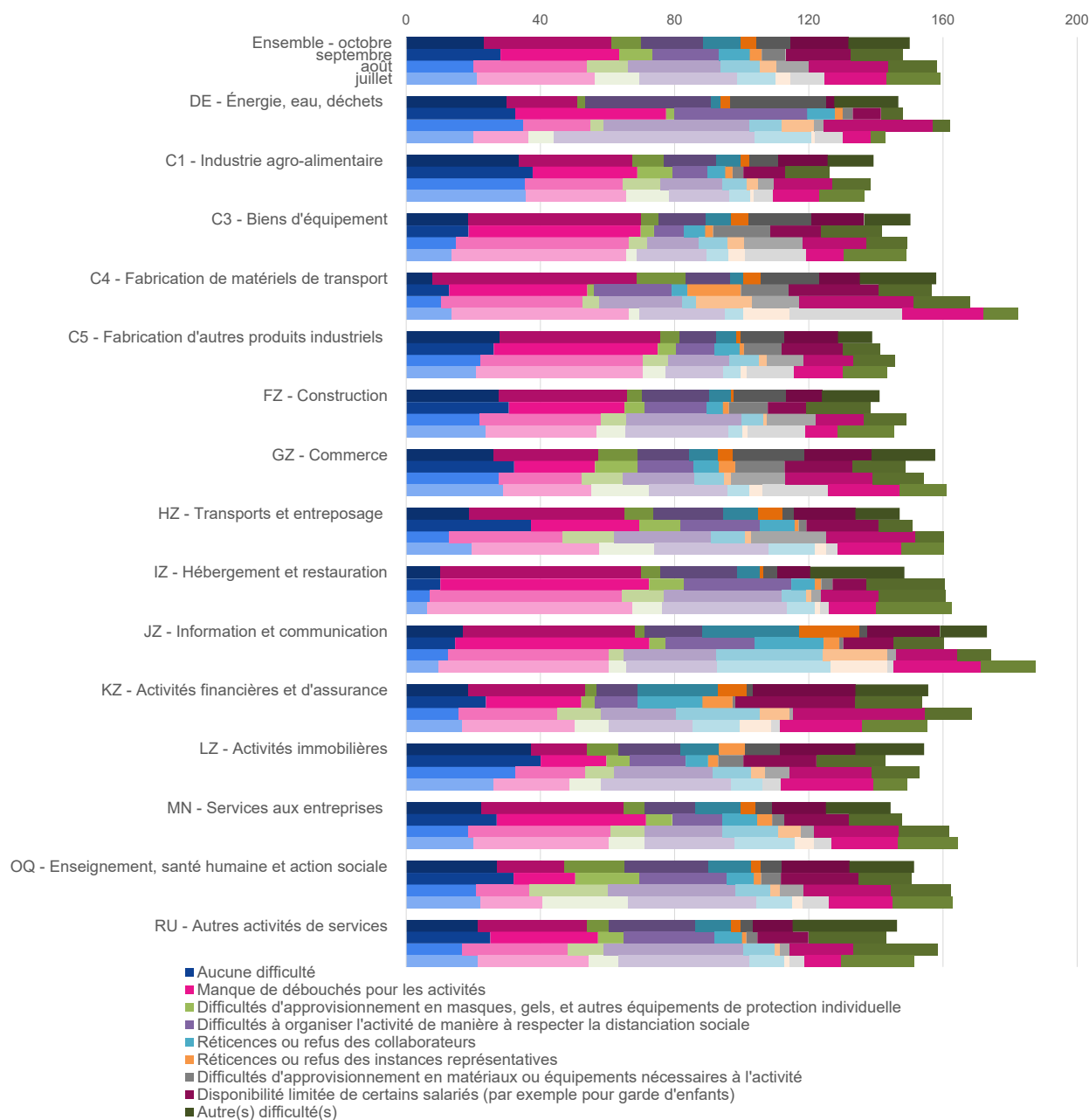
Note de lecture : fin octobre, 25,9 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Graphique 9 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin octobre, 37,9 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Encadré 2 - Le plan de relance : des intentions de recours en légère augmentation

Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée), les entreprises indiquent une intention de recours légèrement en hausse par rapport à octobre, pour les quatre mesures indiquées.

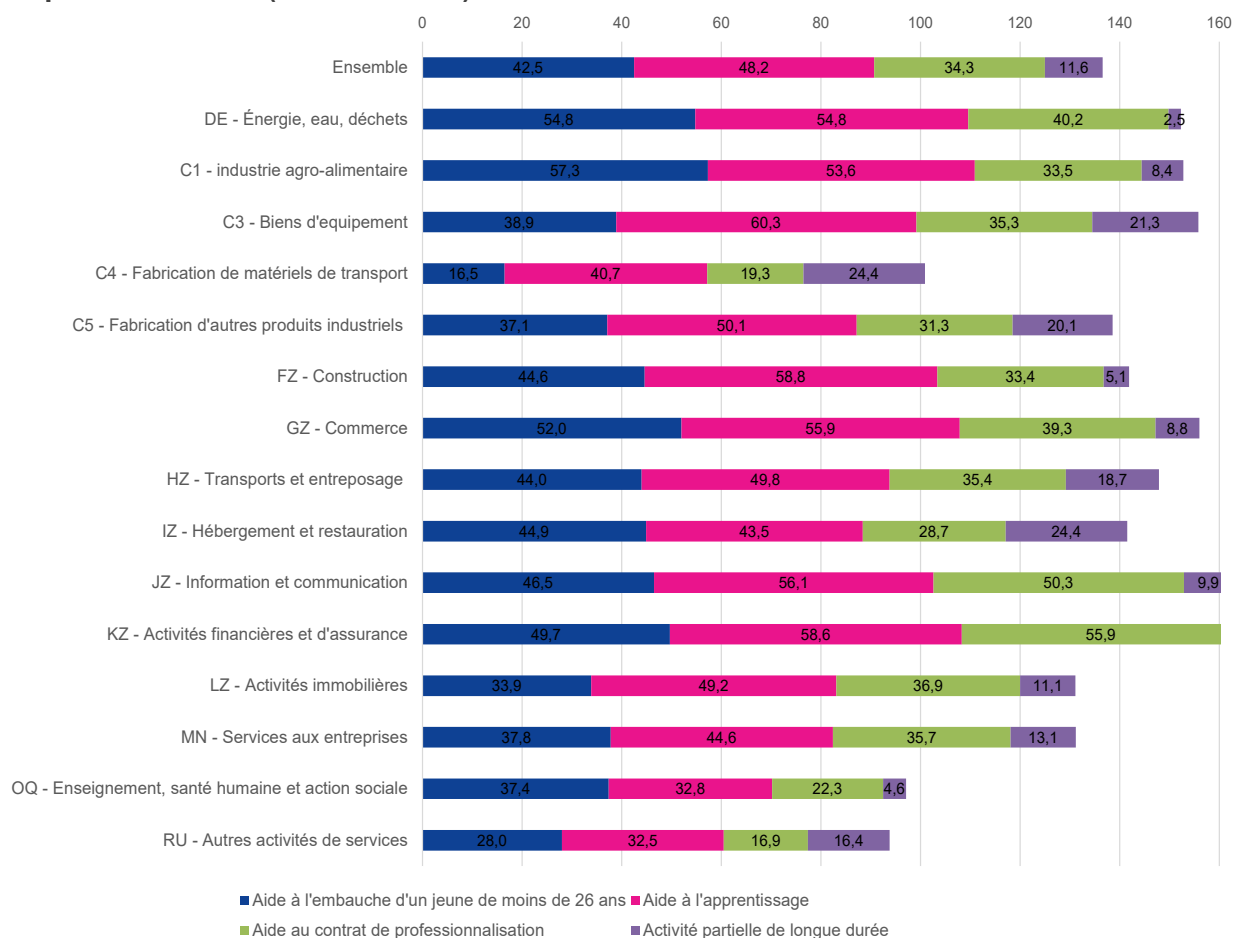
Comme le mois dernier, l'intention de recours à ces mesures est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : 48 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 43 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune (respectivement 46 % et 40 % en septembre). La mesure concernant l'activité partielle de longue durée (APLD), qui se révélait être la moins connue en octobre, reste celle dont l'intention de recours est la plus faible (12 %, après 10 % début octobre), en cohérence avec le fait que 4 % des salariés se trouvent dans une entreprise dont un accord sur l'APLD est en vigueur à la date du 31 octobre (après 3 % le 30 septembre), et 8 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues (après 7 %).

Ces quatre mesures sont surtout plébiscitées par les entreprises de grande taille (500 salariés ou plus), contrairement au mois dernier où les entreprises de 100 à 249 salariés avaient une intention de recours plus importante concernant l'aide à l'apprentissage et l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

L'intention de recours varie en fonction des secteurs (Graphique 10). Elle est très fréquente pour l'aide au contrat de professionnalisation dans les secteurs des activités financières et d'assurance (55 % après 51 % début octobre) et de l'information communication (50 % après 39 %). L'intention de recours à l'aide à l'apprentissage est plus importante dans le secteur de la fabrication d'équipements électroniques (en hausse à 60 % après 51 % début octobre) et l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire (57 % après 44 % début octobre) et de l'énergie (en forte hausse à 55 % après 29 % début octobre).

Dans certains cas, la mesure est connue mais l'entreprise ne sait pas encore si elle va y recourir. Ainsi, pour l'aide à l'apprentissage, 23 % (après 25 % début octobre) des salariés travaillent dans une entreprise qui se trouve dans cette situation. Cette proportion monte à 34 % (stable par rapport au mois précédent) pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

**Graphique 10 – Pourcentage de recours ou d'intention de recours aux différentes mesures du plan de relance (% de salariés)**



Note de lecture : fin octobre, 42,5 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà recours ou qui a l'intention de recourir à l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, novembre 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.



[dares.travail.gouv.fr](https://dares.travail.gouv.fr)